

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 21 septembre 2017

Date de la convocation : 14 septembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 41

Étaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président,
M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER,
M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, Mme Mari Carmen CONESA, M. Patrick CURTAUD,
Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON,
Mme Martine FAÏTA, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre
JAUD-SONNERAT, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, M. Bernard
LINAGE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, M. René PASINI, M. Isidore POLO, Mme
Michèle PONCE, M. Thierry QUINTARD, M. Philippe ROMULUS, Mme Maryline SILVESTRE, M.
Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Tiphaine VONSENSEY.

Absent suppléé : M. Bernard LOUIS représenté par sa suppléante Mme Virginie COUCHOUD.

Ont donné pouvoir : Mme Michèle CEDRIN à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, M. Pascal
CHAUMARTIN à Mme Tiphaine VONSENSEY, M. Jean-Yves CURTAUD à M. Philippe ROMULUS,
Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN à M. Jean-François MERLE, M. Daniel PARAIRE à M. Bernard
LINAGE, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Blandine VIDOR à M. Sylvain LAIGNEL.

Absent : M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE

OBJET : **ASSAINISSEMENT** : Jardin – lancement d'une enquête publique unique pour la
modification du zonage d'assainissement des eaux usées et l'approbation du Plan
Local d'Urbanisme

Rapporteur : Alain CLERC

NOTE DE SYNTHÈSE

Par délibération du 26 septembre 2012, ViennAgglo a approuvé le zonage d'assainissement
des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Jardin.

Par délibération de ce jour, le Conseil communautaire a approuvé les modifications du
zonage des eaux usées existant dans le but de le mettre en cohérence avec le Plan Local
d'Urbanisme (PLU), prochainement arrêté par le Conseil municipal de Jardin.

Compte tenu du lien étroit entre le zonage d'assainissement et les dispositions d'urbanisme,
il est décidé de faire application du dispositif prévu par l'article L 123-6 du Code de
l'Environnement en supplantant l'ancien mécanisme des enquêtes conjointes par les
nouvelles possibilités offertes avec le recours à une enquête publique unique.

Par conséquent, il convient de désigner la commune de Jardin comme seule autorité pour
ouvrir et organiser l'enquête publique unique et d'autoriser son Maire à effectuer, en
concertation avec le Président de ViennAgglo, toutes les démarches nécessaires.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2224-10 et R2224-8,

VU le Code de l'Environnement et notamment son article L 123-6,

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L123.10 et R123-19,

VU la délibération n°12.190 du Conseil Communautaire du 26 septembre 2012 et celle de ce jour approuvant la modification de la carte de zonage de la commune de Jardin,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le lancement d'une enquête publique unique et conjointe pour la validation du zonage d'assainissement des eaux usées et du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Jardin,

DESIGNE la commune de Jardin chargée du lancement et du suivi de l'enquête publique unique,

AUTORISE la commune de Jardin à saisir Monsieur le Président du Tribunal administratif pour la désignation d'un commissaire enquêteur,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 21/09/2017

Le Président certifie que la présente délibération

a été reçue par la Sous-Préfecture le 25 SEP. 2017

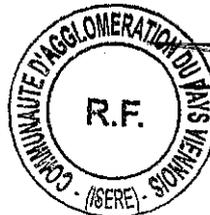
et a été publiée le 26 SEP. 2017

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Claude Bour
Claude BOUR



Thierry Kovacs
Thierry KOVACS